

- Actualité
- - Économie

ÉCONOMIE

La réforme des Registres du Commerce au bord du gouffre

Hervé BRIVAL Jeudi 17 décembre 2015



« Nous nous sommes heurtés à un mur de mauvaises volontés dont on ne peut pas douter qu'ils proviennent d'une injonction de la Garde des sceaux » affirme Manuel Baudouin. (Photo archives France Antilles)

Les Chambres consulaires d'Outre-mer sont en colère contre la Garde des sceaux. Elles l'accusent de bloquer le transfert des missions des greffes du tribunal vers les Chambres concernant la tenue des Registres du Commerce et des Sociétés.

Au 1er janvier 2016, ce sont les Chambres de Commerces et d'Industrie de Guadeloupe, de Martinique et de la Réunion qui devaient en principe être en charge du RCS, le Registre du Commerce des Sociétés. Une prérogative actuellement dévolue aux greffes du tribunal du commerce. Une mission qui a été privatisée dans l'hexagone. En Outre-mer, les CCI veulent récupérer cette charge. Une mission importante puisque le RCS est en quelque sorte l'état civil des entreprises.

C'est dans ce contexte, qu'en 2012 les Chambres consulaires ont proposé au Gouvernement et obtenu cette alternative. Elles estiment déjà détenir à la fois les structures et le savoir-faire. Il faut préciser que les déclarants doivent d'abord accomplir des formalités auprès du Centre de Formalités des Entreprises (CFE) qui transmet le dossier au greffe. En confiant donc aux CCI la tenue du RCS, les entreprises disposeraient alors d'un véritable guichet unique. Rapidité, cohérence ou encore transparence sont les maîtres mots de Manuel Baudouin, le président de l'association des CCI d'Outremer. À l'époque Christiane Taubira, qui visiblement n'est pas favorable à cette mesure s'est interposée face à son application.

Les retards pris par les greffes des tribunaux sont importants. Ils ont même été pointés du doigt dans un rapport de la Cour des comptes.

UNE RÉFORME QUI A DU PLOMB DANS L'AILE

« Tout cela pénalise les entreprises martiniquaises surtout si elles ont des fournisseurs extérieurs ou si elles veulent aller vers l'extérieur... Les banques ne vont agir que lorsqu'elles auront une carte d'identité de l'entreprise... Il y a également des conséquences sur le développement économique du territoire » explique René Yves Dantin, responsable du CFE à la CCI de Martinique.

En juillet dernier, ces mêmes propositions ont été retenues de nouveau dans l'article 60 de la Loi Macron qui prévoit à titre expérimental sa mise en oeuvre dans les CCI de Martinique, de Guadeloupe et de Réunion. Et en cas de succès le dispositif devrait s'étendre aux autres Chambres d'outremer.

« Sauf que pour y arriver il fallait un document technique provenant de la Chancellerie... permettant de fixer les règles du jeu matériel. Nous sommes au regret de constater qu'après six visites auprès du cabinet, des tentatives de solutions de toute nature, nous nous sommes heurtés à un mur de mauvaises volontés dont on ne peut pas douter qu'ils proviennent d'une injonction de la Garde des Sceaux » affirme Manuel Baudouin. Le président de l'association des CCI d'Outre-mer n'a aucun doute sur l'implication de Christiane Taubira dans cette affaire.

Un statu quo qui pourrait renforcer les retards déjà pris. Au-delà de la simplification de la procédure, les CCI mettent l'accent sur la modernisation du process notamment avec la dématérialisation de l'activité. « Aujourd'hui à cause des contraintes budgétaires, la Chancellerie n'est pas en mesure de proposer ce service. À la faveur de cette modernisation, nous proposons d'assurer la visibilité des entreprises à travers de réseaux spécialisés qui permettent à des partenaires hors de l'outre-mer de prendre connaissance des entreprises » tonne Manuel Baudouin.

Les CCI d'Outre-mer qui font front commun sur ce dossier n'ont pas l'intention de baisser les bras.

CHIFFRE 2209

Actuellement 2 209 sociétés ou entreprises ne sont pas enregistrées au RCS à cause des retards.